FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement CE N° 1907/2006 et ses modifications)

LAIT DE RIZ CERISIER

Version n° : v9-CLP
Date de révision : 09/12/2022

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE.

1.1. Identificateur de produit.

Nom du produit : **LAIT DE RIZ CERISIER**

UFI : 3000-A0PG-V00C-2F3X

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Ingrédient pour utilisation industrielle : composition parfumante (parfum)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise :	**LAB SAS**
Adresse :	1 rue de la clef des champs
Ville :	68600 Volgelsheim
Pays :	France
N° Tél. :	+33 (0)3 89 22 77 65
Email :	office@labsys.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence.

ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Classe/Cat. de danger	Phrases de danger	Codes de danger	Mentions de danger
Skin Irrit. 2	Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Eléments d'étiquetage.

Etiquetage conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008



Mention de danger : Attention

Code de danger	Mentions de danger
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type	Code	Conseils de prudence
P	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P	P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
I	P302+P352	En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau / ....
I	P305+P351+P338	En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
I	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
I	P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
I	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
I	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
I	P391	Recueillir le produit répandu.
E	P501	Éliminer le contenu/récipient dans ... (... conformément à la réglementation locale/régionale/nationale ou internationale)

P : Prévention I : Intervention S : Stockage E : Elimination

Substances induisant une classification
linalool
geraniol
trans-alpha-1-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one (trans-alpha)
l-carvone
3-methylcyclopentadecenone
geranyl acetate
alpha-iso-methylionone
dl-citronellol
cyclamen aldehyde (2-methyl-3-(p-isopropylphenyl)propionaldehyde)
allyl amyl glycolate
benzyl salicylate
alpha-hexylcinnamaldehyde
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone
2,4-dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde
e-1-(2,6,6-trimethylcyclohexa-1,3-dienyl)-2-buten-1-one (tr-damascenone)
4-methoxy-alpha-methylbenzenepropanal
2-tert-butylcyclohexyl acetate

2.3. Autres dangers.

Néant.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

Dosage	Substances	N° CAS	N° EINECS / N° ELINCS	N° Enregistrement	Classification Règlement (CE) 1272 /2008
21,79%	benzyl acetate	140-11-4	205-399-7	01-2119638272-42-xxxx	Aquatic Chronic 3, H412;
9,64%	2-tert-butylcyclohexyl acetate	88-41-5	201-828-7	01-2119970713-33-xxxx	Aquatic Chronic 2, H411;
8,93%	phenylethyl alcohol	60-12-8	200-456-2	01-2119963921-31-xxxx	Eye Irrit. 2, H319; Acute Tox. 4, H302;
8,21%	tetrahydro-2-isobutyl-4-methyl-pyran-4-ol	63500-71-0	405-040-6	01-2119455547-30-xxxx	Eye Irrit. 2, H319;
7,86%	linalool	78-70-6	201-134-4	01-2119474016-42-xxxx	Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;
2,50%	allyl amyl glycolate (Reaction mass of allyl (2-methylbutoxy)acetate and allyl (3-methylbutoxy)acetate)	67634-00-8 (EC-List : 916-328-0)	----	01-2120794630-50-xxxx	STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H312; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 2, H330;
2,14%	terpineol	8000-41-7	232-268-1	01-2119553062-49-xxxx	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;
1,79%	trans-beta-ionone	79-77-6	201-224-3	01-2119449921-34-xxxx	Aquatic Chronic 2, H411;
1,43%	dimethyl benzyl carbinyl acetate (alpha,alpha-dimethylphenethyl acetate)	151-05-3	205-781-3	01-2120258394-51-xxxx	Aquatic Chronic 3, H412; Skin Irrit. 2, H315;
1,36%	dimethyl benzyl carbinyl butyrate (alpha-alpha-dimethylphenethyl butyrate)	10094-34-5	233-221-8	01-2120742578-44-xxxx	Aquatic Chronic 2, H411;
1,29%	gamma-undecalactone	104-67-6	203-225-4	01-2119959333-34-xxxx	Aquatic Chronic 3, H412;

1,07%	benzyl salicylate	118-58-1	204-262-9	01-2119969442-31-xxxx	Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412;
1,07%	2-(1-(3',3'-dimethyl-1'-cyclohexyl)ethoxy)-2-methyl propyl propanoate	141773-73-1	415-490-5	01-0000016242-80-xxxx	Aquatic Chronic 2, H411;
1,00%	1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone (Reaction Mass of 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a- octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one)	54464-57-2 (EC-List : 915-730-3)	----	01-2119489989-04-xxxx	Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 1, H410;
1,00%	alpha-hexylcinnamaldehyde ((2E)-2-(phenylmethylidene)octanal (CAS Europe 165184-98-5/ CAS Non Europe countries 101-86-0))	101-86-0 (EC-List : 639-566-4)	----	01-2119533092-50-xxxx	Aquatic Acute 1, H400; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411;
0,86%	3-methyl-5-phenylpentanol	55066-48-3	259-461-3	01-2119969446-23-xxxx	Acute Tox. 4, H302;
0,79%	cyclamen aldehyde (2-methyl-3-(p-isopropylphenyl)propionaldehyde)	103-95-7	203-161-7	01-2119970582-32-xxxx	Aquatic Chronic 3, H412; Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2, H315;
0,64%	ethyl vanillin	121-32-4	204-464-7	01-2119958961-24-xxxx	Eye Irrit. 2, H319;
0,43%	dl-citronellol	106-22-9	203-375-0	01-2119453995-23-xxxx	Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;
0,43%	geraniol	106-24-1	203-377-1	01-2119552430-49-xxxx	Skin Sens. 1, H317; Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318;
0,36%	vanillin	121-33-5	204-465-2	01-2119516040-60-xxxx	Eye Irrit. 2, H319;
0,36%	dihydromyrcenol (2,6-dimethyloct-7-en-2-ol)	18479-58-8	242-362-4	01-2119457274-37-xxxx	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;
0,36%	methyl anthranilate	134-20-3	205-132-4	01-2120478941-44-xxxx	Eye Irrit. 2, H319;
0,36%	3,3-dimethyl-5-(2,2,3-trimethyl-3-cyclopenten- 1-yl)-4-penten-2-ol	107898-54-4	411-580-3	01-0000000316-81-xxxx	Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 1, H410; Aquatic Acute 1, H400;
0,30%	tetrahydrogeraniol (dihydrocitronellol; 3,7-dimethyl-1-octanol)	106-21-8	203-374-5	01-2119955073-40-xxxx	Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319;
0,29%	geranyl acetate	105-87-3	203-341-5	01-2119973480-35-xxxx	Skin Sens. 1, H317; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412;
0,26%	alpha-iso-methylionone	127-51-5	204-846-3	01-2119471851-35-xxxx	Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319;
0,21%	l-carvone	6485-40-1	229-352-5	01-2119962458-25-xxxx	Skin Sens. 1B, H317;
0,21%	3-methylcyclopentadecenone (CAS TSCA = 63314-79-4 EINECS CAS = 82356-51-2)	63314-79-4 (EC-List : -)	----	01-0000017618-62-xxxx	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1B, H317;
0,21%	methyl 2-nonenoate ((E)-methyl non-2-enoate / CAS 111-79-5/14952-06-8)	111-79-5 (EC-List : 811-711-8)	----	01-2120742168-53-xxxx	Aquatic Chronic 2, H411; Aquatic Acute 1, H400;
0,18%	trans-alpha-1-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one (trans-alpha)	24720-09-0	246-430-4	01-2120105799-47-xxxx	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317; Acute Tox. 4, H302;
0,14%	beta-methyl-3-(1-methylethyl)-benzenepropanal	125109-85-5	412-050-4	01-0000015936-60-xxxx	Aquatic Chronic 2, H411;
0,14%	2,4-dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde (Reaction mass of 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde and 3,5-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde)	68039-49-6 (EC-List : 943-728-2)	----	01-2119982384-28-xxxx	Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317;
0,13%	methyl ionone (mixture of isomers)	1335-46-2	215-635-0	01-2119471851-35-xxxx	Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319;
0,11%	e-1-(2,6,6-trimethylcyclohexa-1,3-dienyl)-2-buten-1-one (tr-damascenone)	23726-93-4	245-844-2	01-2120105798-49-xxxx	Skin Sens. 1A, H317; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 2, H411;
0,11%	4-methoxy-alpha-methylbenzenepropanal	5462-06-6	226-749-5	01-2120629103-67-xxxx	Skin Sens. 1B, H317;

Substances classées SS 1/SS 1A/SS 1B comprises entre 0.1% et 0.01%

Dosage	Substances	N° CAS	N° EINECS / N° ELINCS	N° Enregistrement	Classification Règlement (CE) 1272 /2008
0,09%	10-undecenal	112-45-8	203-973-1	01-2119990746-20-xxxx	Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2, H315;

0,04%	2,3-dihydro-1,1-dimethyl-1h-indene-ar-propanal (Reaction mass of 3-(3,3-dimethyl-2,3-dihydro-1H-inden-5-yl)propanal and 3-(1,1-dimethyl-2,3-dihydro-1H-inden-5-yl)propanal and 3-(1,1-dimethyl-2,3-dihydro-1H-inden-4-yl)propanal)	300371-33-9 (EC-List : 700-617-1)	----	01-2120750428-51-xxxx	Skin Sens. 1B, H317; Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 2, H411;
0,04%	p-anisyl acetate	104-21-2	203-185-8	01-2120752374-54-xxxx	Skin Sens. 1B, H317;
0,02%	beta-methylionone	127-43-5	204-843-7	----	Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 2, H411;
0,02%	nerol	106-25-2	203-378-7	01-2119983244-33-xxxx	Skin Sens. 1B, H317; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;
0,01%	eucalyptol	470-82-6	207-431-5	01-2119967772-24-xxxx	Skin Sens. 1B, H317; Flam. Liq. 3, H226;

Pour le texte complet des phrases H ou des classes des catégories de danger mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS.

4.1. Description des premiers secours.

En cas d'inhalation :
En cas d'inhalation excessive, emmener la personne à l'air libre et la maintenir en position de repos. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :
Enlever immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et rincer abondamment au moins 20 minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :
Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant une vingtaine de minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :
Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire. Ne pas tenter de faire vomir et appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés.

Néant.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Néant.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1. Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés :
Extincteur de type poudre/mousse ou CO_2. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés :
Ne pas diriger un jet d'eau directement sur le produit enflammé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

La combustion libère du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et de la fumée. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers.

Prévenir l'échauffement des conteneurs à l'aide de rideaux d'eau.
Utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison prévue pour la lutte contre le feu.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence.

Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition (par exemple équipement électrique).
Eviter le contact avec la peau, ainsi que l'inhalation des vapeurs. Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Absorber la matière avec des poudres ou granulés absorbants inertes (sable…)
Les débordements importants doivent être absorbés par du sable ou une poudre inerte, puis détruits selon la réglementation en vigueur. Si des chiffons sont utilisés pour éponger, s'en débarrasser rapidement par incinération, car des cas d'auto-oxydation avec combustion spontanée sont connus.
Nettoyer la poudre avec un aspirateur. Laver avec de l'eau et un détergent.
Elimination des gaz/fumées par projection d'eau.

6.4. Références et autres sections.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le paragraphe 8.
Pour les considérations relatives à l'élimination des déchets, voir le paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants appropriés et des lunettes de protection. Assurer une ventilation adéquate des lieux de travail.
Suivre les règles d'hygiène appropriées : ne pas boire, manger ou fumer pendant la manipulation. Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.

Stocker à température constante, dans un endroit frais, sec et aéré, à l'abri de la lumière, dans les récipients d'origine si possible, pleins et fermés hermétiquement. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Une fois ouvert, tout container doit être précautionneusement refermé et positionné verticalement afin d'éviter tout renversement.

7.3. Utilisation finale particulière.

Parfum.

7.4. Conseils d'utilisation.

Homogénéiser avant utilisation.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1. Paramètres de contrôle.

Aucune information n'est disponible sur les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP).

8.2. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

La manipulation doit se faire à une température aussi basse que possible. Assurer une bonne aération des locaux.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

Protection respiratoire :
Eviter toute inhalation excessive des vapeurs. Si nécessaire porter un masque filtrant contre les gaz. (EN14387 : 2004 + A1 : 2008)

Protection des yeux :
Utiliser des lunettes de protection, conformes à la norme EN166.

Protection de la peau :
Eviter le contact avec la peau. Utiliser des gants chimiorésistants, si nécessaire. Gants nitrile conformes à la norme EN374.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore à jaune pâle
Odeur	: Florale - Fruitée
pH	: non approprié
Point de fusion	: non déterminé
Point d'ébullition	: non déterminé
Propriétés explosives	: pas explosif
Propriétés comburantes	: non déterminé
Pression de vapeur	: non déterminé
Densité 20°C (d20/4)	: 0,9684 / 0,9884
Indice de réfraction à 20°C	: 1,4736 / 1,4836
Point éclair	: 90 °C
Viscosité	: non déterminé

9.2. Autres informations.

Néant.

10. STABILITE ET REACTIVITE.

10.1. Réactivité.

Ne présente pas de risque de réactivité par lui-même ou en contact avec l'eau.
Eviter le contact avec les agents oxydants.
Pour toute utilisation en alcoolique, il serait préférable d'utiliser une eau de pH légèrement acide (6-6,5).

10.2. Stabilité chimique.

Stable dans les conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter.

Eviter les températures proches ou au dessus du point éclair. Ne pas chauffer les récipients fermés.

10.5. Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux.

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions de stockage recommandées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

11.1.1. Toxicité aiguë :

Cette information n'est pas disponible.

11.1.2. Irritation :

Cette information n'est pas disponible.

11.1.3. Sensibilisation :

Cette information n'est pas disponible.

11.1.4. Mutagénicité :

Cette information n'est pas disponible.

Les produits de la parfumerie ne doivent en aucun cas être ingérés. Les tenir loin de toute nourriture et boisson.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

12.1. Toxicité.

Cette information n'est pas disponible.

Pour toutes substances listées au paragraphe 3 et classées EH A1 et/ou EH C1, les M FACTOR sont égaux à 1.

12.2. Persistance et dégradabilité.

Cette information n'est pas disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Cette information n'est pas disponible.

12.4. Mobilité dans le sol.

Cette information n'est pas disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Cette information n'est pas disponible.

12.6. Autres effets néfastes.

Inconnu.

12.7. Classe de pollution des eaux

WGK : 2

Sur la base des données éco-toxicologiques disponibles, ce produit est classé selon les critères européens concernant la classification pour l'environnement des préparations.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Produit :
Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agrée tout en respectant les prescriptions réglementaires locales. Eviter l'élimination par l'égout et la dispersion dans l'environnement.

Emballages contaminés :
Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agrée pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Information réglementaire	UN Number	Désignation officielle de transport	Classe	Groupe emballage	info	Marine polluant
ADR	UN 3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (2-tert-butylcyclohexyl acetate)	9	III	Code restriction tunnel : (E)	
IATA	UN 3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (2-tert-butylcyclohexyl acetate)	9	III	Instruction d'emballage : 964	
IMDG	UN 3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (2-tert-butylcyclohexyl acetate)	9	III	FS : F-A, S-F	oui

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

15.1. Réglementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Pas d'information pertinente à ce jour.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique.

Pas de données disponibles à ce jour.

16. AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases de danger apparaissant au paragraphe 3 :

Classe/Cat. de danger	Phrases de danger
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosion / Irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2

Texte complet des phrases **H** apparaissant au paragraphe 3 :

Codes de danger	**Mentions de danger**
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remplace la version V8-CLP

Section 2 modifiée
Section 3 modifiée

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Le but de cette Fiche de Données de Sécurité est de fournir des informations à l'utilisateur, pour lui permettre d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé lors du transport, du stockage ou de l'utilisation du produit sur le lieu de travail. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Document généré informatiquement, valable sans signature.